



Séance du Conseil municipal du 15 septembre 2025 PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	S. Barthassat Fleury, F. Baudet, J. Brand, G. Bron Schwartz, L. Cocquio, A. Cogne, M. Cogne-Balli, M. Comtat, M. Goepfert, J. Leresche, M. Meyer, M. Pelz, A. Roduit
Assistant :	D. Bolle de Paoli, Maire N. Pontinelli, Conseiller administratif P. Bavarel, Conseiller administratif M. Rodriguez, Secrétaire général
Procès-verbal :	F. Arfaras

Le président Arnaud Cogne ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tout le monde.

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 12 mai, 2 & 23 juin 2025

Le président rappelle la procédure pour l'approbation des procès-verbaux. Seules les personnes présentes aux séances peuvent approuver un procès-verbal ou le refuser. Les personnes absentes s'abstiennent.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025 est approuvé par 2 oui et 10 abstentions.
--

Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2025 est approuvé à l'unanimité par 12 oui.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025 est approuvé par 10 oui et 2 abstentions.

Le procès-verbal de la séance à huis clos du 23 juin 2025 est approuvé par 10 oui et 2 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le président informe qu'il a des courriers à remettre aux présidents des commissions des routes, des bâtiments et agriculture à la fin de la séance de ce soir.

Rapports et comptes-rendus des séances de commissions

Il existe deux systèmes différents qui fonctionnent pour les rapports/procès-verbaux/compte-rendu pour chaque séance de commission à rédiger à la fin de chaque séance. Un rapport est à rédiger pour toute décision à prendre en séance de Conseil municipal ; et un compte rendu, qui est une vue d'ensemble de ce qui a été dit lors de la séance, sans rentrer dans les détails, pour les séances qui ne font pas l'objet d'une mise au vote au Conseil municipal.

La rédaction des rapports de commissions sont maintenant rémunérés, l'idée est de demander aux conseillers municipaux ce soir si les comptes-rendus doivent l'être également.

M. Bron Schwartz demande si le rapport doit être plus succinct que le compte rendu. Le président répond que le rapport doit être plus détaillé car il s'agit d'une question sur un point précis qui sera soumise au vote du Conseil municipal.

M. Bavarel répète que le travail du rapport est rémunéré. Dans le cadre d'une séance importante, la commission peut faire appel au secrétariat de la Mairie afin de demander l'établissement d'un procès-verbal qui sera enregistré. Il souligne enfin que garder une trace de ce qui est dit lors des séances du Conseil municipal n'est pas la même charge de travail qu'un rapport de commission, avec une rémunération assez importante qui a été décidée en fin de dernière législature.

Mme Pelz demande combien de temps prend l'établissement d'un tel document, est-ce autour de 20 minutes ? Le président répond qu'il est difficile à répondre, mais que oui, cela peut prendre 20 minutes. Mme Pelz comprend l'idée de vouloir rémunérer un travail mais ne comprend pas pourquoi le faire si cela prend si peu de temps. Le président précise que le travail de prise de note est plus poussé pour les présidents des commissions, avec la retranscription et l'échange avec les autres membres des commissions afin de s'assurer que tout est en ordre.

M. Baudet demande si c'est obligatoirement le président qui doit rendre le compte-rendu ; si ce n'est pas le cas, il y aurait la possibilité d'organiser un tournus.

M. Leresche demande si l'idée est d'avoir un compte-rendu pour chaque séance, et si besoin un rapport, ce qui est le cas. Il amène le cas de la dernière commission des bâtiments qui faisait juste un état des lieux des différents projets et demande si, dans ce cas-là, un compte-rendu est utile alors qu'il y a déjà un support de séance à disposition sur CMNet.

Mme Bolle de Paoli répond qu'il est vraiment important d'avoir une trace historique de toutes les séances de commission. L'ordre du jour ne suffit pas, mais un support PowerPoint par exemple oui.

M. Leresche relève que l'établissement d'un tel compte-rendu pour chaque commission est un travail lourd. La synthèse peut être interne à la commission avec une traçabilité pour les membres de la commission mais accessible à tous les conseillers municipaux.

M. Bavarel souligne qu'il n'y a pas besoin d'approuver un compte-rendu car il ne s'agit pas d'un procès-verbal.

Mme Bolle de Paoli encourage tous les conseillers municipaux à aller lire les comptes-rendus de toutes les commissions sur CMNet.

De plus, les rapports d'information, pour lesquels il n'y a pas de décision à prendre au Conseil municipal, ne seront pas lus en séance, mais à disposition sur CMNet.

M. Meyer trouve l'idée d'un compte-rendu très pratique. Si nécessaire, il serait bien de prendre le temps de le faire de manière plus développée, mais il doute que cela ne prenne que 20 minutes.

Le président prend note que les comptes-rendus des séances de commissions seront mis à disposition sur CMNet et non lus en séance du Conseil municipal. Les rapports de commissions pour lesquels les conseillers municipaux seront amenés à se prononcer seront lus.

Il n'y a pas d'opposition.

M. Baudet estime inutile de rémunérer les comptes-rendus au même titre que les rapports si chacun le rédige à son tour.

M. Meyer indique qu'il n'est pas nécessaire de tout rémunérer. Les rapports oui, mais pas les comptes-rendus.

M. Roduit indique qu'il n'est pas nécessaire de rémunérer les comptes-rendus.

M. Meyer propose de déterminer en début de séance s'il s'agit d'un compte-rendu ou d'un rapport.

Le président rappelle que les commissions se passent à huis clos, il n'y a donc pas de nom qui apparait directement dans les rapports ou les comptes-rendus.

Mme Bolle de Paoli indique qu'avec l'aide de M. Rodriguez, un modèle de rapport et de compte-rendu sera mis à disposition sur CMNet.

Le président passe au vote en faveur de la non-rémunération des comptes-rendus qui est approuvée par 12 oui.

Présentation générale des finances le 18 septembre 2025

Le président rappelle qu'une présentation générale des finances aura lieu le jeudi 18 septembre prochain et que cette séance est ouverte à tous.

3. Communications du Conseil administratif

MAC

Mme Bolle de Paoli informe que le comité a été renouvelé et comprend huit personnes. Elle en profite pour les remercier de leur engagement et leur implication.

Le service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) s'est rendu sur place il y a 10 jours, suivi d'une séance de travail, et a détaillé l'ampleur du travail qu'il reste à fournir afin d'obtenir l'autorisation. L'aspect pédagogique du cadre de référence est à expliciter davantage. Le comité déjà s'est mis à la tâche. Une personne du SASAJ va le soutenir dans cette démarche et a déjà rédigé une partie du cadre de référence. Mme Bolle de Paoli remercie le SASAJ qui est très dévoué à cette cause.

Le Conseil municipal a voté, lors de la dernière législature, un crédit pour la formation des animatrices car elles n'étaient pas assez formées selon le SASAJ. Il y aura des heures à ajouter à ce budget. La formation risque de se passer sur deux ans car la place manque pour l'instant. Le SASAJ approuve ceci.

Il est urgent d'engager une assistante socio-éducative. La Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) va aider le Comité à trouver un employé, par le biais de son pool de remplaçants qui n'ont pas de poste fixe.

Reportage sur le Feuillu

La RTS tourne actuellement un reportage sur le Feuillu sur la Commune. Un journaliste interroge des gens ; un reportage a été organisé mercredi dernier en classe avec des anciens et beaucoup d'enfants qui sont venus, c'était très touchant.

Ce journaliste a interviewé deux ou trois mineurs. Mme Bolle de Paoli a reçu des appels afin de savoir de quoi il s'agit. Il a été convenu avec le journaliste qu'il va faire des screenshots pour chaque interview afin de retrouver de qui il s'agit de faire remplir une demande d'autorisation pour la diffusion des images.

D'autre part, vendredi dernier à 11h45, le journaliste est allé dans le préau de l'école et a interviewé des enfants. Mme Bolle de Paoli n'en était pas informée, cela n'est pas acceptable. Tout le monde est maintenant au courant de cette situation si les habitants viennent poser des questions.

M. Roduit demande le nom du journaliste. Il s'agit de M. Romain Miranda, journaliste-réalisateur à la RTS. Il ne s'agira pas d'une émission diffusée sur la RTS, mais plutôt sur Play RTS et les réseaux sociaux. C'est un concept d'archives sur un sujet qui sont mises en parallèle avec aujourd'hui.

Mme Pelz est très impliquée dans le projet. Le reportage se fait sur 15 jours.

Rapport de commission sociale - Point crèche d'Aire-la-Ville

Mme Bolle de Paoli a reçu de nouveaux éléments. Pour rappel, il y a actuellement, pour la Commune, trois places à la crèche d'Aire-la-Ville qui peuvent être occupées par 6 enfants, ce qui est très peu.

La Commune de Cartigny est aujourd'hui sur liste d'attente pour 14 familles, ce qui est énorme. Il y aurait la possibilité de louer une quatrième place de crèche. La commission sociale n'a rien décidé pour l'instant, mais ses membres étaient très ouverts à cette proposition. Quatre places, cela reste peu, mais financièrement la Commune ne peut pas faire mieux. Une place coûte F 40'000 pour la Commune, et une augmentation supplémentaire est prévue en rapport avec les charges salariales. Il reviendra aux conseillers municipaux de savoir si ces montants peuvent être mis au budget.

La crèche comporte un groupe bébés, un groupe petits et un groupe moyens. Actuellement à Aire-la-Ville, il y a à disposition une place bébé, et 2 places pour les petits. Sur la liste d'attente de la Commune, il y a principalement des bébés et des petits car les plus grands, qui sont en attente, iront bientôt à l'école.

Expo des artistes vendredi 26 septembre 2025

Mme Bolle de Paoli rappelle la date du vernissage et encourage les membres du Conseil municipal à s'y rendre.

Mme Pelz demande à quelle heure commence le vernissage. Mme Bolle de Paoli répond qu'il commence à 18h00.

Dicastère des routes

Travaux du Trabli

M. Pontinelli indique que ces travaux sont emblématiques de ce qui va se passer dans la Commune les prochaines années avec les travaux du plan général d'évacuation des eaux (PGEE), de mise en séparatif et les divers travaux d'aménagements urbains prévus. Différents secteurs seront sollicités avec des perturbations au niveau de la mobilité (surcharge sur d'autres axes), une influence sur le stationnement et des perturbations sur l'activité des cartiginois (agriculteurs en période de moissons ou de vendanges, transports publics déplacés et accès aux points de collecte des déchets).

Il remercie les habitants pour leur compréhension et leur faculté d'adaptation ainsi que les employés de la Mairie pour leur travail et leur réactivité.

Les travaux n'ont pas de retard. Les trois premières étapes concernant le secteur entre le rond-point de Cartigny et la route des Vallières seront finalisées à la fin de la semaine. Ensuite, le secteur route des Vallières jusqu'à la route du Nant-des-Crues sera en travaux pour deux mois. Il était prévu de refaire le revêtement complet de la route du Trabli à la fin des travaux mais il a été décidé finalement de procéder à la réfection du revêtement en deux temps. Le premier secteur sera raboté puis reconfiguré la semaine prochaine dès le mardi 23 septembre.

Un tout ménage sera distribué par le Canton à partir de demain matin pour informer les habitants du secteur de ces travaux.

Le mardi 23 septembre et le mercredi 24 septembre, il y aura un rabotage du secteur rond-point Catigny jusqu'à la route de Vallières. Cela sera bruyant et compliqué en matière de mobilité.

Dès le jeudi 25 septembre, il y aura une reconfiguration avec pose d'un phonoabsorbant entre le rond-point de Cartigny et le chemin des Roches. Le vendredi 26 septembre, ces travaux s'effectueront entre le chemin des Roches et la route de Vallières.

La dernière étape aura lieu sur le secteur de la route de Vallières jusqu'au Nant-des-Crues, avec déviation du bus 42 qui reprendra son trajet initial. Les pendulaires seront déviés depuis la route de Cartigny en direction d'Avully pour redescendre, puisque la route du Trabli ne sera plus praticable depuis la route des Vallières jusqu'au Nant-de-Crue.

M. Baudet indique qu'au 33 rue du Pré-de-la-Reine, la route a été bloquée avec des pots de fleurs, est-ce qu'il y a une volonté de rouvrir temporairement cet axe ? M. Pontinelli répond que la possibilité de rouvrir cette partie a été évoquée mais il a été décidé de ne pas le faire afin de ne pas donner de mauvaises habitudes aux usagers.

M. Comtat demande s'il y aura la possibilité, durant les travaux sur le Nant-des-Crues, de tourner sur la rue du Temple et de récupérer la rue du Trabli. Si c'est le cas, il faudrait éviter que tous les frontaliers passent par la rue du Temple le matin. M. Pontinelli répond que la rue du Temple sera accessible aux riverains. Cela fera partie de la communication qui sera distribuée aux habitants dans les boîtes aux lettres.

M. Meyer relève que le statut de riverain n'est pas compris de tout le monde sur la rue actuelle. Il s'inquiète pour la rue du Temple. Il demande si les finitions, notamment de raccord sur les rues adjacentes (chemin des Roches) sont définitifs ou à reprendre. Il faut peut-être effectuer des vérifications dans la réception des travaux. M. Pontinelli répond qu'il y a un suivi des travaux chaque semaine, tout n'est pas encore terminé.

M. Meyer propose de profiter de la situation actuelle pour engager des comptages afin de faire un constat de ce qu'il se passe sur les différents axes. M. Pontinelli indique que c'est un point à évoquer en commission des routes.

Concernant les autres axes dans le village, Mme Cogne-Balli relève avoir été témoin d'une surcharge sur la rue de la Bergerie, ainsi que de la vitesse exagérée des voitures. Elle remercie la Commune pour le panneau indicateur de vitesse qui a été mis en place rapidement.

Feux de la route de Cartigny et de la route de Croix-en-Champagne

M. Pontinelli indique que des travaux préparatoires ont débuté fin août pour des raccordements électriques en vue des installations des feux de signalisation qui seront installés en novembre, pour une mise en fonction dès le 20 novembre prochain.

Mme Pelz relève que si la gravière est creusée, les gens n'auront plus besoin du feu de signalisation. Est-ce que les gens qui viennent de la Petite-Grave auront toujours accès au chemin pour venir jusqu'à Cartigny ? M. Pontinelli répond que lors des discussions qui ont eu lieu à propos du plan d'extraction, la Commune a demandé que le chemin des Breux et le chemin des Curés soient constamment rendu libres sécurisés.

Mme Bolle de Paoli ajoute que cela a été l'un des gros points négociés avec les gravieristes et l'Etat.

Mme Cocquio passe par cet endroit tous les jours avec des enfants et souligne que lorsqu'il y avait les panneaux de chantier et les ouvriers, les voitures faisaient très attention aux vélos.

Pont d'Eaumorte

M. Pontinelli informe que les travaux ont commencé en juin se termineront à la fin du mois avec une inauguration commune avec Avully. La préoccupation va être de rendre accessible ce pont depuis la route de Tré-la-Villa et de faire en sorte que les activités professionnelles de la parcelle adjacente n'aient pas d'emprise sur le domaine public.

M. Roduit demande si la Commune a des nouvelles de la subvention du Canton. M. Pontinelli répond que c'est le cas, mais cette subvention n'est pas à la hauteur des espérances de la Commune.

N. Pontinelli indique qu'une commission des route est agendée au 22 septembre prochain durant laquelle ces points seront retravaillés.

Dicastère agriculture, aménagements et environnement

Gravière

M. Pontinelli indique que le Tribunal fédéral a débouté la Commune concernant son opposition au plan d'extraction. Il s'agit d'une longue procédure de plus de 20 ans

La Commune s'est toujours opposée au plan d'extraction avec une opposition constructive en minimisant au maximum les nuisances qui pourraient résulter de cette exploitation et en faisant évoluer le projet dans le bon sens. Le point positif est que la Commune a obtenu certaines évolutions du projet avec moindres nuisances.

Le gravieriste doit maintenant faire une demande d'autorisation d'exploitation. Dans ce cadre-là, il va y avoir de nouvelles négociations qui vont commencer entre l'exploitant et les

propriétaires des différentes parcelles pour la mise à disposition desdites parcelles. La Commune est concernée puisqu'elle possède trois parcelles incluses dans ce plan (un peu moins de 3 hectares sur environ 18 hectares). Une question sera de savoir si la Commune met ou non à disposition ses terrains dans le cadre de la demande d'exploitation.

Cette demande d'autorisation d'exploitation sera déposée, puis publiée dans la Feuille d'avis officielle (FAO), puis la Commune, les particuliers ou les associations auront 30 jours pour se prononcer. Ensuite, le Canton prendra ou non la décision d'exploiter. Il y aura encore une possibilité d'un recours judiciaire, qui n'aura pas d'effet suspensif. Cette procédure est encore importante et va se dérouler avant l'ouverture ou non de la gravière.

Pour la Commune, dans un premier temps, le Conseil administratif va rencontrer l'avocat cette semaine pour faire un état des lieux. Ensuite la prochaine commission de l'agriculture sera dévolue à ce dossier, le 6 octobre prochain, pour commencer à discuter de la position que prendra la Commune pour la suite de la procédure. Il s'agira également d'élaborer une information à l'adresse de la population afin de faire un point de situation pour que la suite de la procédure se déroule aussi bien que possible.

M. Comtat demande si cela peut bloquer le projet et quand est-ce que les travaux commenceront. M. Pontinelli répond qu'il ne peut pas donner d'information quant à la durée de la procédure, il ne pense pas que cela va bloquer le projet, mais cela risque de le rendre plus difficile l'exploitation. A savoir si la Commune se met dans une position d'opposition systématique, constructive ou de coopération.

Mme Cocquio est surprise de la manière dont les conseillers municipaux ont appris la nouvelle, dans la presse. M. Bavarel répond qu'il devait y avoir des journalistes sur place au Tribunal qui ont transmis l'information immédiatement. L'avocat de la Commune n'a pas eu le temps d'informer le Conseil administratif avant. Il n'y a pas eu de rétention d'information.

M. Meyer a également vu dans la presse qu'il y avait des difficultés avec la Commune d'Avusy et la Sablière du Cannelet, le Canton ayant fait preuve de largesse sur ce point. Est-ce que l'exploitant d'Avusy serait également concerné sur Cartigny ? M. Pontinelli souligne que la Commune est vigilante à ce sujet. Il y a déjà eu pas mal de gravières sur Cartigny, avec des expériences douloureuses pour lesquelles il y a également eu du laisser-aller de la part du Canton. A noter qu'aujourd'hui la législation n'est pas la même qu'il y a des années. Cela créera des nuisances mais la Commune essaye de les minimiser au maximum. M. Bavarel rappelle qu'il s'agit d'une exploitation de 8 à 10 ans minimum avec la possibilité de faire durer la chose.

M. Bron Schwartz demande comment cela fonctionne, s'il s'agit d'appels d'offres et comment est effectué le choix. Mme Cocquio répond qu'il y a plusieurs graviéristes sur le Canton. Le propriétaire terrien va travailler avec le graviériste qui lui amène le plus d'avantages.

M. Bron Schwartz demande si la gravière procure une source de revenu pour la Commune, ce qui est le cas. M. Roduit demande à quelle hauteur se monte cette source de revenus. M. Pontinelli indique qu'en 2010, la Commune l'avait évalué à environ un demi-million pour l'ensemble des parcelles, sur toute la durée.

Mme Barthassat Fleury demande comment se passera l'accès à la gravière. M. Pontinelli répond qu'en principe, les camions circuleront sur la route de Chancy avec accès spéciaux. Ils n'utiliseront pas les voies communales. Mme Bolle de Paoli précise que les camions seront lavés sur site.

Bibliothèque

M. Bavarel informe que la Commune est en train de prévoir la suite de la bibliothèque. Monique prend sa retraite en décembre. Il a déjà pris des premiers contacts mais demande si les conseillers municipaux connaissent quelqu'un qui pourrait être intéressé par un rôle au sein de la bibliothèque (bénévolat, temps partiel).

Jetons de présence des commissions

M. Bavarel informe que les jetons de présence des commissions n'ont pas besoin d'être déclarés fiscalement.

Il n'y a pas de question ou remarque.

4. Questions écrites et motion de Monsieur Mickaël Meyer

M. Rodriguez rappelle les compétences des conseillers municipaux qui peuvent initier des délibérations, des motions, des résolutions, ou des questions.

La délibération sert à voter un budget ou un crédit d'investissement, modifier un règlement ou modifier une assiette foncière communale. Elle est sujette à référendum, puis votation populaire par la suite. C'est le Conseil administratif qui organise les délibérations, qui sont très formelles.

La motion est une initiative du Conseil municipal proposant au Conseil administratif ou à une commission de présenter un projet de délibération qui soit déposée ultérieurement, prendre une mesure spécifique, présenter un projet ou une modification d'un règlement (règlement du Conseil municipal ou règlement du cimetière), demander au Conseil administratif de présenter un rapport sur une situation ou un questionnaire. Pour une motion, il faut d'abord entrer en matière, puis en débattre ou la renvoyer en commission ou directement au Conseil administratif. Le Conseil administratif ou la commission a ensuite six mois pour répondre à ladite motion.

Une résolution est une prise de position de l'ensemble du Conseil municipal et qui est renvoyée à qui de droit (par exemple à l'Exécutif, au Canton ou à la Confédération).

Enfin, les questions se posent à la fin de chaque séance, elles peuvent être orales ou écrites. Pour les questions écrites, la réponse peut être faite dans l'immédiat, ou alors un début de réponse peut être amenée durant la séance avant de rédiger une réponse qui sera distribuée aux membres du Conseil municipal par le biais de CMNet.

Les questions de M. Meyer seront donc traitées au point 6 de l'ordre du jour.

Motion de M. Meyer

M. Meyer indique que le projet de motion a été adressé à tout le monde, dans un but bienveillant. Il souligne qu'il n'a pas trouvé d'exemple de motion, car il n'y en a jamais eu à Cartigny.

M. Meyer résume le texte de sa motion.

Mme Cocquio est surprise sur la forme de la motion et son côté formel. M. Meyer répond que ce n'était pas l'objectif, son but était d'utiliser cet outil, comme fréquemment dans d'autres communes, afin d'aider le Conseil administratif.

Mme Cocquio indique que le projet semble compliqué (zone forêt et en zone agricole, l'Etat a un petit bout de parcelle). Elle craint que cela soit trop formel et que la Commune se mette dans un engrenage administratif.

M. Meyer pense que si le Conseil municipal ne soutient pas cette motion, la tâche sera plus ardue pour le Conseil administratif pour espérer faire quoique ce soit. Le point du vue risque de disparaître. Il est ouvert à renvoyer la motion en commission pour la retravailler.

Mme Pelz relève que si la végétation prend le pas sur la falaise, cela permet que la falaise ne s'effondre pas. À réfléchir. M. Meyer répond que c'est un élément à considérer.

Le président propose de renvoyer l'idée en commission.

M. Pontinelli trouve la démarche d'utiliser la motion très intéressante. Sur le fond, maintenir le point de vue est de la compétence de la Commune, mais cela implique une concertation avec le Canton car il s'agit d'une zone forêt. La réalisation d'éventuels travaux ne sera pas du ressort de la Commune car très techniques. La Commune va étudier cette question. Ensuite, concernant le réaménagement de la zone, il est plus réservé. L'endroit ne doit pas devenir trop accessible et donc trop fréquenté. Mais il serait intéressant d'en discuter en commission aménagement.

Mme Brand demande si le lieu a déjà été sécurisé. Mme Pelz répond que cela n'est pas nécessaire, la pente est douce.

M. Bavarel revient sur la responsabilisation des risques par les gens. Il faut rester raisonnable sur l'objectif de laisser l'endroit tel qu'il est.

M. Meyer indique avoir formulé la question de la sécurité. A étudier.

Le président passe au vote de l'approbation de la transmission de la motion à la commission agriculture pour discussion qui est approuvée à l'unanimité par 12 oui.

5. Rapports de commissions

Rapport commun de la commission des bâtiments et de la commission des finances

M. Leresche donne lecture du rapport commun de la commission des bâtiments et de la commission des finances du 13 août 2025.

M. Bron Schwartz demande si la maison sera toujours à vendre à la fin des délibérations. M. Leresche répond qu'il faut voir avec la mise en œuvre du projet.

M. Roduit précise que le rapport de commission ne mentionne pas que le bâtiment jouit d'une classification, il ne peut donc pas être utilisé tel quel. La Commune a un nombre de besoins en termes de programme. Il ne faut pas se précipiter sur ce bien pour en voter l'achat sans savoir ce qu'elle va en faire. La Commune s'est rendue compte qu'il n'y avait pas forcément de correspondance entre les besoins et les possibilités qui lui sont offertes. L'argent pourrait être gardé pour un autre bâtiment ou une autre parcelle plus utile. Il propose que le Conseil administratif travaille afin de fournir rapidement une liste des besoins de la Commune.

Mme Bolle de Paoli indique qu'elle a été invitée par la commune de Chancy à l'inauguration de la Maison des associations. Toutes les associations communales y ont une pièce ainsi que la FASE. L'idée est très intéressante car multi-âges.

M. Roduit demande si la commune de Cartigny a une liste de ses besoins. Mme Bolle de Paoli répond que le Conseil administratif va s'en occuper le plus rapidement possible.

Le président passe à l'approbation du rapport commun de la commission des bâtiments et de la commission des finances qui est approuvé à l'unanimité par 12 oui.

Rapport de la commission affaires sociales, scolaires, petite enfance, jeunesse, aînés

M. Bron Schwartz donne lecture du rapport daté du 8 septembre 2025.

Mme Cogne-Balli demande quel est le délai pour donner réponse pour le repas de aînés. Mme Bolle de Paoli répond que le Conseil administratif leur demandera une réponse environ 3 semaines avant la manifestation.

Mme Cogne-Balli demande également s'il y a eu un compte-rendu pour donner suite au CartiGlobe qui a eu lieu le week-end dernier. Mme Bolle de Paoli répond que les organisateurs seront convoqués environ un mois après la manifestation.

Il n'y a pas d'autre question.

6. Propositions et questions

Question écrite de M. Meyer : Projets de construction sur les parcelles n° 2311 et 2310 – frange sud du village

M. Meyer donne lecture de sa question écrite.

M. Bavarel demande s'il s'agit bien d'une demande de discussions sur les logements à venir. La Commune a reçu la famille (père, mère et fils) et lui a demandé des compléments d'informations afin de savoir ce qu'ils comptaient mettre dans la ferme. Il y aura tout d'abord la construction d'un hangar agricole avec un magasin qui permettrait de faire de la vente directe, une petite porcherie est prévue (le propriétaire a déjà des cochons), et un poulailler sera transféré. Un hangar à machines permettrait le stockage du matériel. Il faudrait que tout cela soit mis en place afin que le propriétaire puisse envisager de détruire de l'autre côté (sur sa ferme), et lancer son projet de 42 logements, soit 12% d'augmentation de logements pour la Commune. A noter qu'il y a également des logements supplémentaires prévus sur le terrain de l'église protestante.

La Commune a le temps de réagir et d'entrer en matière sur ces questions. Il n'y a pas d'urgence.

Mme Bolle de Paoli ajoute que la Commune a rencontré le propriétaire et l'architecte il y a 10 mois. Elle leur a fait part du désir de Cartigny de créer un parking souterrain, ainsi qu'un accès aux logements par la route de Vallière et l'apport d'une nouvelle déchèterie. Il est prévu 2/3 de ventes et 1/3 de locations. La Commune a insisté sur fait qu'ils devaient faire une présentation au voisinage. Il s'agit d'un joli projet avec création d'un jardin communautaire. La Commune suit le projet.

M. Leresche trouve la question de M. Meyer intéressante. Sur les autorisations de construire, le préavis de la Commune est souvent écarté par l'Etat. Un Plan directeur communal a été lancé. Il

n'est pas sûr que cela soit judicieux que la vente directe se fasse à cet endroit et ne soit pas plus centrale au village.

Mme Bolle de Paoli ajoute que le Conseil administratif rencontrera Urbaplan vendredi matin.

M. Meyer estime qu'il s'agit d'une extension malheureuse pour le village de Cartigny. Cela aurait pu être envisagé d'une autre manière. Le Conseil municipal, en révision du Plan directeur communal, peut donner son avis afin d'essayer de garder son âme de village ISOS. Il ne s'oppose pas à l'idée de construire, mais souhaite que cela soit fait dans un cadre plus respectueux du village. Enfin, les connections piétonnes peuvent être mentionnées dans la demande d'autorisation de construire.

Le président revient sur le point de la question de M. Meyer, à savoir si une réunion conjointe est prévue. Mme Bolle de Paoli indique qu'il y a déjà eu une réunion prévue pour la parcelle. Il y a un problème de « timing ». La Commune a pour le moment d'autres priorités et n'est pas prête avec le Plan directeur communal. La question reste intéressante et pourrait être traitée par la commission des bâtiments.

M. Bavarel est d'accord avec la question et de la présenter dans les commissions. Avec la mise en place des différents projets, il n'est pas possible de répondre immédiatement aux sollicitations, mais les soucis sont partagés. Il remercie M. Meyer pour son intérêt et l'attention qu'il porte à la vie de la Commune.

Mme Bolle de Paoli précise que Cartigny est une petite commune, et que le Conseil administratif fait beaucoup lui-même. Il n'a pas le temps de tout faire mais fait de son mieux.

M. Meyer précise que sa question était dans une optique bienveillante, dans le but d'aider la Commune.

Mme Bolle de Paoli indique que le Conseil administratif va contacter l'architecte et le propriétaire afin qu'une présentation soit faite en commission des bâtiments.

Question écrite de M. Meyer : Stationnement sur le domaine public communal

M. Meyer donne lecture de sa question écrite.

M. Pontinelli indique qu'en date du 17 mars 2025, le Conseil municipal a validé un rapport de la commission des routes qui demandait qu'une étude sur le stationnement dans la Commune soit menée. Le Conseil administratif a lancé trois appels d'offres.

De plus, la Commune avait demandé une autorisation pour un nouveau parking sur la rue du Temple afin de la soulager mais le Canton n'est pas entré en matière car il n'y avait pas eu d'étude de stationnement de cette zone. La Commune a donc décidé d'étendre l'étude de stationnement sur l'ensemble de son territoire.

M. Pontinelli précise qu'il s'agit d'une problématique récurrente sur la Commune et que cette étude est une excellente chose. Il n'y a pas besoin d'attendre la réalisation du Plan directeur communal pour la faire.

Question écrite de M. Meyer : Projets SIG dans le cadre du fonds Vital Vert – Objectif 222 étangs et 100 abris pour la petite faune

M. Meyer donne lecture de sa question écrite.

Mme Bolle de Paoli indique avoir déjà eu contact avec l'habitant en question. La Commune est très intéressée et a demandé à cette personne de rédiger un article pour le journal communal. Les propriétaires de la Commune seront peut-être intéressés une fois l'article publié.

M. Pontinelli ajoute que le projet est porté par l'association KARCH-GE avec qui Cartigny a déjà collaboré, notamment pour le sauvetage des amphibiens à la route de Vorpillaz.

Il n'y a pas d'autre question ou proposition.

La séance est levée à 22h33.

Le président :

La secrétaire :

.....

.....

COMMUNE DE CARTIGNY

PROJET DE MOTION

au sens de l'article 22 du règlement du Conseil municipal de Cartigny

METTONS EN VALEUR LE POINT DE VUE DU CHEMIN DES ROCHES

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le lieu-dit « Banc du chemin des Roches » offre un point de vue remarquable sur la campagne genevoise et la réserve naturelle du Moulin de Vert. Ce panorama constitue un élément du patrimoine paysager de notre commune, apprécié des promeneurs et des habitants.

Cependant, la vue tend à se refermer progressivement en raison du développement de la végétation, notamment d'espèces exotiques envahissantes (Robinier), qui occultent peu à peu ce panorama unique.

Une mise en valeur réfléchie de ce site permettrait non seulement de préserver la qualité du point de vue, mais aussi de valoriser le patrimoine naturel et paysager de Cartigny.

Parmi les mesures possibles figurent :

- l'entretien régulier du dégagement visuel par l'élagage, voire l'abattage sélectif de la végétation, notamment les espèces exotiques envahissantes ;
- l'installation d'une table d'orientation afin de permettre aux visiteurs d'identifier les lieux et points d'intérêt visibles depuis le site (sommets du Jura, villages et hameaux, Rhône et étang, barrage, etc. ;
- l'aménagement d'un espace convivial et intégré au paysage, favorisant la contemplation et la découverte du patrimoine naturel.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Cartigny,

invite le Conseil administratif :

1. à étudier la possibilité d'entretenir régulièrement le point de vue du « Banc du chemin des Roches » afin de préserver la vue sur la campagne et le paysage avoisinant, notamment procéder à l'élagage ou à l'abattage sélectif de la végétation qui occulte la vue ;
2. à étudier la possibilité de mettre en valeur ce point de vue, notamment par l'aménagement et la sécurisation du site, afin d'inviter les visiteurs à venir y contempler le paysage ;
3. à étudier la possibilité d'installer une table d'orientation mettant en valeur les éléments visibles depuis ce site ;

Mikaël Meyer
Conseiller municipal - Auteur
[Nom des conseillers municipaux co-signataires]
Conseiller municipal

Cartigny, le 13.08.2025



Conseil municipal de Cartigny

Rapport commun de la commission des bâtiments et de la commission des finances

Cartigny, le 15 septembre 2025

Séance du 13 août 2025

Introduction

Les commissions des finances et des bâtiments se sont réunies le 13 août dernier à la demande du Conseil administratif. La séance faisait suite à la visite du Conseil municipal le 3 juillet dernier de la maison située à la rue du Pré-de-la-Reine 30 à Cartigny.

Objet

Cette séance avait pour but une discussion ouverte sur le potentiel et l'intérêt d'un tel bien pour la Commune. En parallèle, il a été rappelé les grands principes de la finance communale et notamment la différence entre les bâtiments faisant partie du patrimoine financier et ceux faisant partie du patrimoine administratif.

Quelques idées ont émergé entre faire des appartements, faire un lieu d'exposition, un lieu de restauration, un lieu pour les familles de Cartigny, des programmes sociaux, d'y déplacer la Causette ou un mixte entre différents programmes.

A la suite de ces échanges, les commissions constatent qu'il est nécessaire d'avoir une vue d'ensemble sur les différents locaux de la Commune, de leur fréquentation/utilisation, de leur taille et des besoins actuels et futurs.

→ Par conséquent, les commissions réunies demandent au Conseil administratif de mettre en œuvre en interne ou via un mandataire spécialisé :

- une cartographie de la situation actuelle et des besoins futurs de la Commune en tenant compte des critères de localisation, de surfaces et d'affectation.
- Sur la base des premières propositions évoquées, mener une étude de faisabilité, voire des roades de programme en tenant compte de cette vue générale.

Les commissions profitent de remercier le Conseil administratif et Mario Rodriguez pour l'organisation de la visite et de la séance des commissions réunies mais aussi pour leur attention sur les opportunités qui se présentent sur la Commune.

AR+JL/ 15 septembre 2025

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SCOLAIRES, PETITE ENFANCE, JEUNESSE, AÎNÉS

Rapport de la première séance du 8 septembre 2025

Membres : Barthassat Fleury Sabine, Bron Schwartz Guillaume (président), Cogne Mélanie, Pelz Mélissa, Roduit Axel (vice-président)

Conseiller administratif : Bolle De Paoli Delphine

Ont été abordés les sujets suivants :

SOCIAL :

- Permanence désendettement, disponible et en collaboration avec d'autres communes, tout comme les consultations sociales hospice général tout public.
- Soutien financier à diverses associations, y compris pour de l'aide humanitaire à l'étranger ; soutien plus important au projet coup de cœur, pour lequel les membres de la commission doivent faire des propositions.
- Projet maison de la santé à la Plaine, en collaboration avec Dardagny et Russin, la trame du projet et en gestation, contacts seront pris avec des structures existantes identiques.
- Gestion de la liste des personnes bénévoles de Cartigny.

SCOLAIRE :

- Contacts réguliers avec l'équipe enseignante, propositions et participation à des sorties et/ou activités par la commune en fonction des possibilités intercommunales, organisation du feuillu (compliqué), avec les partenaires y relatifs (groupe Feuillu et équipe enseignante), discussion sur le budget et les besoins (matériel ou mobilier).
- Organisation des promotions et de la soirée 8P.
- MAC, travail en étroite collaboration avec l'association, dont le nouveau comité va faire tout son possible pour maintenir la structure, et faire le nécessaire pour obtenir l'homologation indispensable à la survie.

PETITE ENFANCE :

- Couffin : gestion inter-communale de la structure d'accueil familiale de jour.
- Crèche Aire-la-Ville location de places : possibilité d'obtenir une/des nouvelles places d'accueil, que nous proposons de valider au vu du manque actuel.
- Les Cartiminois jardin d'enfants, collaboration et soutien en fonction des demandes du comité.

JEUNESSE :

- Participation et collaboration avec la FASE (Fondation pour l'animation socio-culturelle), convention avec les TSHM pour le local jeunes en gestion accompagnée, collaboration et soutien à Cap emploi, dispositif pour jeunes en rupture scolaire.
- Organisation de jobs d'été sur la commune, dont les modalités en temps et durées seront réévaluées.

AINÉS :

- Création du club « Cartirécré », organisation du repas des aînés qui aura lieu le 15 novembre, avec animation karaoké, de la sortie des aînés en mai (date non fixée), avec destination et visite à décider, participation des conseillers municipaux disponibles.
- Pérennisation du plan canicule en été, collaboration avec prosenectute pour des consultations sociales pour personnes âgées.

Pour la Commission : Guillaume Bron Schwartz, président

COMMUNE DE CARTIGNY
PROJET DE QUESTION

au sens de l'article 24 du règlement du Conseil municipal de Cartigny

OBJET : Projets de construction sur les parcelles n° 2311 et 2310 – frange sud du village

Madame la Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,

La requête en autorisation de construire DD 338294, déposée en mai dernier et actuellement en cours d'instruction, porte sur la construction d'une exploitation agricole sur la parcelle n° 2311, située en zone agricole. Ce projet constitue la première étape d'un développement qui devrait être suivi d'une seconde demande d'autorisation pour un projet de construction de logements sur la parcelle n° 2310.

Ces deux projets représentent un développement important susceptible de modifier de manière significative la frange sud du village. Dans la mesure où le Plan directeur communal est en cours d'élaboration, une posture conservatrice pourrait être opportune, à tout le moins en établissant un préavis communal qui donne des orientations aux architectes, afin de garantir une implantation harmonieuse du projet dans le tissu urbain du village.

Il convient de rappeler que notre village est inscrit à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale (ISOS) et qu'il a su préserver des qualités patrimoniales qui justifient cette inscription. À l'inverse, d'autres villages (notamment Soral ou Sézegin,) ont récemment été retirés de l'ISOS, faute d'avoir maintenu les critères retenus par la Confédération.

Dans la perspective du dépôt à venir de la demande d'autorisation de construire pour la parcelle n° 2310, je souhaiterais savoir :

Serait-il envisageable d'organiser, conjointement entre les commissions Bâtiment, Aménagement et Plan directeur communal, une présentation du projet par les architectes, en vue de définir avec le Conseil administratif les orientations d'un futur préavis communal ?

Une prise de contact avec l'Office du patrimoine et des sites, en amont de la dépose en autorisation de construire du futur projet, afin de recueillir des éléments de vigilance pour orienter le préavis communal, pourrait-elle être envisagée ?

Je vous remercie pour les précisions que vous pourrez m'apporter et reste naturellement à votre disposition pour poursuivre l'échange de manière constructive.

Meyer Mikaël
Conseiller municipal

Cartigny, le 15 août 2025

COMMUNE DE CARTIGNY
PROJET DE QUESTION

au sens de l'article 24 du règlement du Conseil municipal de Cartigny

OBJET : Stationnement sur le domaine public communal

Madame la Maire,

Messieurs les Conseillers administratifs,

La question du stationnement sur le domaine public communal constitue un sujet d'attention croissant à Cartigny. Dans un souci de préserver le caractère villageois et rural du village (qui est inscrit à l'Inventaire Fédéral ISOS) tout en répondant aux besoins des habitants, des visiteurs et des activités locales, il me semblerait pertinent d'examiner des solutions d'aménagement adaptées et harmonieuses.

Dans cet esprit, et afin de mieux comprendre les réflexions en cours ou à venir, je souhaiterais savoir :

1. Envisagez-vous d'étudier, à moyen terme, des adaptations du domaine public communal – notamment sur la rue des Trois-Fontaines et la rue du Temple – qui permettraient à la fois de préserver l'identité du village et d'optimiser l'organisation du stationnement ?
2. La création d'un parking municipal sur la parcelle n° 2301 (partiellement en zone à bâtir et actuellement libre de construction) fait-elle partie des pistes que vous avez ou pourriez explorer pour libérer l'espace public et absorber les pics de fréquentation liés aux événements communaux ou aux activités du temple ?
3. Dans l'hypothèse où un tel projet serait envisagé, pourrait-il être intégré à la révision du Plan directeur communal et coordonné avec les travaux de mise en séparatif prévus dans le village, afin d'optimiser sa réalisation ?

Je vous remercie pour les précisions que vous pourrez m'apporter sur ces points et reste naturellement à votre disposition pour poursuivre l'échange de manière constructive.

Meyer Mikaël
Conseiller municipal

Cartigny, le 15 août 2025

COMMUNE DE CARTIGNY PROJET DE QUESTION

au sens de l'article 24 du règlement du Conseil municipal de Cartigny

OBJET : Projets SIG dans le cadre du fonds Vital Vert – Objectif 222 étangs et 100 abris pour la petite faune

Madame la Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Un habitant de la commune a récemment porté à ma connaissance deux projets développés par les Services Industriels de Genève (SIG), dans le cadre du fonds *Vital Vert*, à savoir :

- le projet « Objectif 222 étangs sur 10 ans »,
- le projet « 100 abris pour la petite faune ».

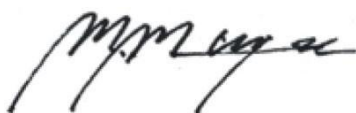
Ces démarches visent à favoriser la biodiversité et la préservation du patrimoine naturel, en encourageant la réalisation d'aménagements simples mais bénéfiques pour la faune et les milieux.

Dans ce cadre, je souhaiterais savoir :

1. Le Conseil administratif a-t-il eu connaissance de l'existence de ces projets soutenus par les SIG ?
2. Le Conseil administratif serait-il disposé à étudier la faisabilité d'une mise en œuvre de tels projets sur le territoire communal ?
3. Le Conseil administratif envisagerait-il de relayer l'existence de ces projets, par exemple dans la prochaine publication du journal communal, afin de sensibiliser la population et d'encourager d'éventuelles initiatives locales ?

Je vous remercie pour les précisions que vous pourrez m'apporter et reste naturellement à votre disposition pour poursuivre l'échange de manière constructive.

Meyer Mikaël Conseiller municipal



Cartigny, le 15 septembre 2025